



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE SENIORS

PV N°190 CSS/38

Réunion du 24 MAI 2023

Président : M. LECOUR Bernard

Présents : BAILLY P. – FAORO P.

I. SENIORS LIBRE

1.1 COURRIER

De AFRIQUE FD : Pris note.

1.2 POULE FINALE D2 - D3 – D4

Les finales auront lieu le Dimanche 4 Juin à Quetigny, Stade des Cèdres.

D4 – Niveau Bas

Terrain Annexe – 12h

ST EUPHRONE 2 – US SAVIGNY 2

Délégué : Nicolas BRUNEL

D4 – Niveau Haut

Terrain Annexe – 16h

OLYMPIQUE DE CHAIGNAY – FONTAINE LES DIJON 3

Délégué : Bernard LECOUR

D3

Terrain Honneur – 14h

EF VILLAGES 2 – TILLES FC 2

Délégué : Gérard DUPUY

D2

Terrain Honneur – 18h

USCD 2 – USSE

Délégué : Noël VALOT

1.3 FINALES DES COUPES

FINALES SENIORS LIBRE

15H45 – COUPE CCO CREDIT AGRICOLE - Terrain Honneur

OLYMPIQUE DE CHAIGNAY – UCCF

ARB CENTRE : GUIDOT Olivier – ARB ASSISTANT 1 : RIBEIRO DE OLIVEIRA Paulo - ARB ASSISTANT 2 : DJIENSI TCHUENTE Narcisse – 4^{ème} Arbitre : BRULEY Gérard (déplacement à la charge du district) - Délégué district **Mr DUPUY Gérard.**

19h30 FINALE CCO EKINSPOORT FERNAND BACHELARD - Terrain Honneur

MONTBARD VENAREY FOOTBALL – TILLES FC

ARB CENTRE : KISSARI Houssine – ARB ASSISTANT 1 : DEDIGON Alexis - ARB ASSISTANT 2 : HADDI Hicham - 4^{ème} Arbitre : BOUBAKER Michel (déplacement à la charge du district)
Délégué district **Mr FAORO P**

FINALES SENIORS FOOT ENTREPRISE

16h 00 FINALE Challenge C. MEUNIER - Terrain Annexe Synthétique

CHENOVE MUNICIPALE – MUNICIPALUX DIJON

ARB CENTRE : ANGELO Emmanuel – ARB ASSISTANT 1 : KHERIBI Moncef - ARB ASSISTANT 2 : VAILLARD Geoffrey - (Déplacement à la charge du district)
Délégué District : **Mr ANDRE Pascal**

FINALES FEMININES

10H00 – FINALE U15 FEM - Terrain Annexe Synthétique

LONGVIC – GEVREY

ARB CENTRE : ANTAR Sofiane – ARB ASSISTANT 1 : LEMKAK Paul - ARB ASSISTANT 2 : DUPAQUIER Louis - (Déplacement à la charge du district)
Délégué District : **Mr CHUDZIAK Philippe**

10H00 – FINALE U18 FEM - Terrain Annexe Synthétique

DIJON UNIVERSITE CLUB – CHEVIGNY ST SR

ARBITRE CENTRE : BERHANI M – ARB ASSISTANT 1 : PREVIZI Klajdi - ARB ASSISTANT 2 : ROY Marius (Déplacement à la charge du district)
Délégué District : **Mr BRUNEL Nicolas**

SENIORS à 11 FEMININE à 12H00 - Terrain Honneur.

CF TALANT - DIJON UNIVERSITE CLUB

ARBITRE CENTRE : JUSSEY Alexandre – ARB ASSISTANT 1 : HAUETER Baptiste - ARB ASSISTANT 2 : HECHE Anthony (Déplacement à la charge du district)
Délégué District : **Mr DA SILVA Serafin**

SENIORS FEMININE à 8 à 13H30 – Terrain Annexe Synthétique.

FCNCS – GRESILLES FC

ARBITRE CENTRE : SENA Houssana – ARB ASSISTANT 1 : MOUTARD Cyril - ARB ASSISTANT 2 : JACQUERON André (Déplacement à la charge du district)
Délégué District : **Jean – Marie PAGANT.**

Gratuité des entrées. Cela évitera la billetterie ainsi que l'envoi des places réservées à chacun des Finalistes.

Un délégué du District est désigné pour chaque finale. Les clubs n'auront pas à fournir un délégué.

Règlement financier

Les frais d'arbitrage et des délégués sont à la charge du DISTRICT

Règlement sportif

Finale Coupe F BACHELARD-EKINSPOORT - Finale Coupe Complémentaire Crédit Agricole – Finale Challenge

Meunier FE : matches de 2 x 45 minutes et 2 prolongations de 15 minutes s'il y a lieu. En cas d'égalité à l'issue de ces prolongations le départage intervient selon l'épreuve de coups de pied au but.

Autres finales :

- **Féminines à 11** : matches de 2 x 45 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre le départage intervient selon l'épreuve de coups de pied au but. (5 tirs au but)
- **Séniors FEM à 8** : matches de 2 x 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre le départage intervient selon l'épreuve de coups de pied au but. (3 tirs au but)
- **U18 FEM à 8** : matches de 2 x 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre le départage intervient selon l'épreuve de coups de pied au but. (5 tirs au but)
- **U15 FEM à 8** : matches de 2 x 30 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre le départage intervient selon l'épreuve de coups de pied au but. (5 tirs au but)

QUALIFICATION

1. Les critères de qualification des joueurs sont ceux définis par les règlements généraux.

En outre, lorsque les équipes supérieures évoluent ce jour-là, les équipes B ou C ou D des clubs de Ligue ne devront pas présenter plus de 3 joueurs ayant évolué au niveau supérieur au cours des deux dernières rencontres. Elles devront présenter obligatoirement les photocopies des feuilles de match de ces rencontres.

En cas de non-présentation de celles-ci, le club fautif sera sanctionné d'une amende.

2. Si la ou les équipes supérieures ne jouent pas ce jour-là, les équipes B-C ou D ne doivent présenter aucun joueur ayant évolué en équipe supérieure au cours de 2 dernières rencontres

1.4 RETOUR DE DOSSIERS

Commission SROC du 24 mai concernant les rencontres :

Match 25685153 seniors D4 D Niv Haut– LONGCHAMP 1 – DIJON ULFE du 14/05/2023

La commission sportive homologue le résultat de la rencontre LONGCHAMP : 0 – DIJON ULFE 2 : 2

Match 25834012 Poule Finale D4 Niv Bas US SAVIGNY 2 - CERCLE TALANT 2 du 21/05/2023

La SROC donne match perdu à TALANT et dit SAVIGNY 2 qualifié pour la finale Départementale niveau bas.

II. SENIORS FOOT ENTREPRISE

2.1 REPROGRAMMATION MATCH NON JOUES

Match 24988153 D1 FE ASPTT - JURISTES du 17/12/2023 est remis au 31/05/2023.

Match 24988156 D1 F.E DIJON JURISTE – CHENOVE MUNICIPALE du 04/02/2023 est remis en DU.

Match 24988165 D1 FE ASPTT – GENDARMERIE du 11/03/2023 remis à une date ultérieure.

Match 24988160 D1 FE ASPTT DIJON – CHENOVE MUNICIPAUX se jouera le 24/05/2023 à 20h.

III. SENIORS FEMININES

3.1 CRITERIUM

Critérium à 8 – Poule B

Forfait Général de EF VILLAGES 2.

Amende de 80€ à EF VILLAGES.

Les clubs devant rencontrés cette équipe doivent la rayer de leur calendrier.

Match FCAB – VOUGEOT du 22/05/2023

Forfait déclaré de VOUGEOT

En conséquence, la CS donne match perdu (-1pt ; 0-3) à VOUGEOT, pour en porter le bénéfice à FCAB.

Amende de 50€ à VOUGEOT.

3.2 CHANGEMENT DE DATES ET HORAIRES

Match 25736440 - Critérium à 8 – Poule B LACANCHE – FCAB du 12/06/2023 se jouera le 29/05/2023 à 19h30

Match 25736431 – Critérium à 8 – Poule B AS BEAUNE – DIJON DINAMO du 22/05/2023 se jouera le 30/05/2023 à 20h

Match – Critérium à 8 – Poule B – AS BEAUNE – FCAB du 27/05/2023 se jouera à une date ultérieure.

3.3 COURRIER

De EF VILLAGES : Pris Note. Transmis à la SROC.

IV. SENIORS FUTSAL

[La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes](#)

Match ... D1 OD FUTSAL – FCNCS 2 se jouera le 31/05/2023 à Neuilly.

V. FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Journée du 21/05/2023

La commission :

- Prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec. La Commission Sportive valide le résultat.

22/05/2023	Critérium à 8 / Phase Unique / Poule A Chevigny – Villers les Pots
------------	---

Feuille de Match Informatisée non envoyée

Absence de constat d'échec – Amende 40€

Non transmissions de feuille de match - Amende 50€ :

Retard transmission - Amende 30 € :

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Président : B. LECOUR